

*car non seulement elle est sans raison, mais elle est sans apparence de raison."*

Que d'ouvriers, de cultivateurs, de maîtresses de maison, de mères de famille, d'humbles servantes, seraient privés de la communion fréquente, s'ils ne pouvaient la recevoir que pendant la sainte Messe célébrée trop souvent à des heures où il leur est impossible de se rendre à l'église.

Les premiers vendredis du mois, les neuvaines préparatoires aux grandes fêtes, surtout les mois du Sacré-Cœur, de Marie, de saint Joseph, des âmes du purgatoire, offrent des occasions très favorables de multiplier les communions et d'organiser des groupes quotidiens de communiantes, avec le concours des différentes œuvres paroissiales. Les membres de ces associations acceptent ou choisissent eux-mêmes un ou plusieurs jours par mois, mieux encore par semaine, pour représenter leur congrégation et la paroisse entière à la Table sainte. Aux jours désignés, ils viennent, revêtus de leurs insignes, occuper les places d'honneur qui leur ont été réservées, et forment ainsi des chaînes d'or de communions qui enlacent la paroisse et ses différentes œuvres.

La dévotion aux âmes du purgatoire, toujours populaire, est un moyen très efficace d'attirer les âmes auprès de l'autel et à la Table sainte. A l'occasion du service paroissial hebdomadaire, des services de neuvaine, de quarantaine ou d'anniversaire, on obtient facilement de nombreuses communions (1). Au lendemain des grandes solennités, il est facile d'avoir à la Table eucharistique à peu près tous les communiantes de la veille en plaçant la cause des chères âmes délaissées de la famille ou de la paroisse.

Pour attirer les hommes et jeunes gens au Pain de vie, dont ils ont tant besoin et dont ils sont, hélas ! si malheureusement éloignés, des réunions spéciales paraissent

---

(1) Disons ici à l'honneur du rapporteur qu'il a sur ce point réalisé l'idéal dans sa paroisse : en faisant prendre à ses paroissiens la bonne habitude de faire célébrer à une heure matinale les services pour leurs défunts, afin que les assistants puissent communier à la Messe. (N. d. l. R.)